



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'eau

Question écrite n° 90025

Texte de la question

M. Jacques Desallangre interroge M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur l'indispensable prise en compte des réseaux d'eau et d'assainissement dans les discussions sur la nouvelle loi sur l'eau à venir. Ces réseaux représentent en effet 1 100 000 kilomètres et 155 milliards d'euros et doivent être entretenus. Or les communes rurales ne pourront pas faire face aux investissements colossaux qui seront nécessaires pour ce faire. Il est à ce titre prévu la mise en place d'un fonds départemental pour l'eau et l'assainissement dans le projet actuel. Il lui demande si la mise en place de ce fonds, nécessaire pour l'assistance technique des communes rurales, est toujours à l'ordre du jour.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90025

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3227